

Séance du 12 janvier 2017

L'an deux-mille-dix-sept, le douze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MARTIN Martine, Maire.

Présents : MM. LAGARDERE Régis, LAURIER Patrice, ROUET Patrice, LAVIGNE Robert, PASQUALI Patrick, Mmes DIANA Hélène, TERRAIL Elisabeth.

Absents excusés : COUSTURIAN Benoît, GANCARZ Michel.

Secrétaire de séance : Melle DIANA Hélène.

Recrutement du nouvel agent communal.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats des entretiens des quatre candidats qui avaient postulé.

Entre incompatibilité d'horaires, mauvaise connaissance du poste, et prise en compte de la pénibilité de ce dernier, un seul candidat s'est révélé apte à remplir cette fonction.

Ce dernier sera donc recontacté et une période d'essai lui sera proposée à compter du 1^{er} février 2017. D'autre part, Madame le Maire précise que cette embauche entre dans le cadre des contrats aidés.

Lors des entretiens, il a été évoqué que la gestion administrative du camping municipal, ainsi que l'entretien des sanitaires de ce dernier pourraient être proposés à Madame Danièle Fourcade. Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Un quota horaire sera calculé et le contrat de Madame Fourcade sera modifié en ce sens.

Une délibération sera prise en ce sens.

Devis pour la salle de bains de l'appartement rue du Maouhourat.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis établis pour la réfection de la salle de bains du T4. Un devis s'élève à 2746.43€ H.T., soit 3021.07€ T.T.C., l'autre s'élève à 2146.68 H.T., soit 2361€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que Madame le Maire signe le devis de 2146.68 H.T., soit 2361€ T.T.C.

La différence entre les sommes pourra être utilisée pour l'achat du parquet qui sera posé à l'étage.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des visites sont en cours.

Travaux sur la chapelle.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que c'est l'entreprise « Matériaux anciens – démolition SARL Fabien Bergès » qui a été retenue pour effectuer les travaux de démolition de la chapelle. Une nouvelle rencontre est prévue avec l'entrepreneur dans les prochains jours. Il viendra ensuite la dernière semaine de janvier afin d'installer les échafaudages et de sécuriser le site. Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires afin de minimiser les risques liés à d'éventuelles chutes de pierres.

Le Conseil Municipal décide en outre de provisionner une somme sur le budget 2017 afin de remettre en état le site après travaux.

Travaux à prévoir pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal travaille sur les travaux à prévoir durant l'année 2017 afin de pouvoir établir le budget.

- La commune est en attente d'un devis pour la création du champ de vue destiné à sécuriser la sortie du VC11 sur la D654. Il faudra aussi prévoir l'achat de 718m² de terrain et le coût du bornage.

- Un devis est également en cours d'élaboration pour le goudronnage de la rue d'Empardeilhan et il faudra également prévoir de remanier le bout de la rue du Maouhourat côté sud.
- L'adressage de la campagne est aussi envisagé. Une rencontre est prévue avec les élus de la commune de Solomiac qui viennent de terminer ce travail afin d'obtenir quelques conseils.
- Des travaux sur les toitures, l'électricité et le patrimoine de l'église sont aussi à l'étude.
- Des platanes seront élagués à l'entrée des remparts sud et sur le parking devant l'école.
- Un souffleur sera acheté.
- Des vieux registres seront restaurés.

Délibération PLUi (Plans locaux d'urbanisme intercommunaux)

Madame le maire expose le courrier de Mr le Préfet en date du 16 décembre 2016 concernant les plans locaux d'urbanisme communaux) et les différents échanges à la communauté de communes Bastides de Lomagne.

Madame le maire informe que le transfert de cette compétence, décrite dans l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales sous les termes « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communal », sera donc automatique au 27 mars 2017, sauf dans les cas où les communes membres de l'EPCI expriment une minorité de blocage.

Après exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité (8 voix contre) :

- **L'opposition** au transfert automatique.

« Aménagement du carrefour avec la voie communale n°11

Madame le maire fait lecture de l'avant-projet détaillé concernant l'aménagement du carrefour avec la voie communale n°11.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet,
- Demande à Madame le Maire de faire le nécessaire,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Délibération pour mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant le vote du budget.

L'adoption de cette autorisation résulte de l'article L 612.1 du code général des collectivités territoriales qui indique que : « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars , en l'absence d'adoption du budget à cette date, le maire a la possibilité, sur l'autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption* ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- À engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant le vote du budget primitif 2017, à hauteur de 25% du BP 2016,
Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 8 265.44€ votés donc deux mille soixante-six euros payable (2 066€)
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 340 297€ donc quatre-vingt-cinq mille soixante-quatorze euros payables (85 074€).

Questions diverses :

Travaux dans l'ancien logement de fonction : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de création d'un ALAE dans l'ancien logement de fonction avancent bien.

Accès aux toilettes de la Mairie : Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Cécile LAURIER dans lequel est demandé l'autorisation d'utiliser les toilettes aux normes d'accessibilité pour sa clientèle en situation de handicap. Le Conseil Municipal donne son accord pour que Madame le Maire signe une attestation autorisant l'établissement Laurier à diriger un client à mobilité réduite vers les toilettes adaptées situées dans le couloir de la Mairie.

Mise en place d'une sonnette et d'un panneau signalétique : Toujours concernant l'accessibilité, il est rappelé qu'une sonnette devra être installée dans le couloir qui dessert les appartements afin qu'une personne à mobilité réduite puisse accéder au secrétariat. Un panneau signalant l'accès pour les personnes à mobilité réduite sera installé sur la porte extérieure.

Chats errants : Une association qui a constaté la prolifération de chats errants dans le village a proposé une campagne de stérilisation. Les chats capturés seront soignés et stérilisés gratuitement, puis relâchés. Avant la réalisation de cette campagne, les monfortois seront avertis par des affichages en mairie, dans les commerces, mais aussi par voie de presse afin que les propriétaires de chats qui ne voudraient pas que leur animal se retrouve stérilisé contre leur gré puissent maintenir leur animal à l'intérieur les jours de capture.

La séance est levée à 22h00.